

Les Carnets du
Cediscor

Les Carnets du Cediscor

Publication du Centre de recherches sur la didacticité
des discours ordinaires

5 | 1998

Manuélisation d'une théorie linguistique

Autour de la notion de discours

Théories, manuels, programmes

Simone Delesalle



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cediscor/269>

ISBN : 2878541685

ISSN : 2108-6605

Éditeur

Presses Sorbonne Nouvelle

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1998

Pagination : 31-38

ISBN : 2878541685

ISSN : 1242-8345

Référence électronique

Simone Delesalle, « Autour de la notion de discours », *Les Carnets du Cediscor* [En ligne], 5 | 1998, mis en ligne le 15 avril 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cediscor/269>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Les carnets du Cediscor

Autour de la notion de discours

Théories, manuels, programmes

Simone Delesalle

- 1 La mise en manuels de l'énonciation est à l'œuvre depuis une trentaine d'années, depuis que, dans l'enseignement secondaire, on est passé doucement – du côté de l'objet – de l'étude des textes littéraires à celle des textes de tous ordres, et que – du côté des méthodes – la linguistique de l'énonciation s'est imposée, en particulier à la suite des travaux de Benveniste, Culioli et Ducrot. Dans des temps très anciens, l'apprentissage des élèves dans la classe de grammaire leur donnait le droit d'accéder à l'explication des textes littéraires, et, plus près de nous, dans les années 1970, les applications scolaires de la linguistique structuraliste et/ou générativiste ont fait monter aux arbres élèves et enseignants de collège, tandis que les lycées retentissaient de la recherche d'une science du littéraire.
- 2 Qu'il s'agisse d'une période ou d'une autre, on était là à des niveaux et dans des domaines différents. Alors que les années 1980 ont apporté une jonction entre des productions (écrites, orales, iconiques) et des méthodes : renouveau de la rhétorique, à la fois du côté de l'argumentation et du côté des figures, et prise en compte de l'énonciation et de son appareil formel.
- 3 À partir de là on pouvait faire des cours, des articles et des manuels au niveau du collège comme à celui du lycée. Et des ouvrages remarquables sont sortis, tels que ceux de B. Combettes et R. Tomassone¹ : leur manuel de grammaire pour la classe de quatrième, intitulé *De la phrase au texte* est un des exemples d'application heureuse des recherches menées sur l'inscription du locuteur dans son énoncé, le dialogisme, la progression thématique, la cohérence textuelle, etc. Et par la suite, des Instructions Officielles (1987) affirment pour le second cycle la liaison entre langue et texte, *via* l'énonciation et le discours, comme le montrent ces fragments :

« Par la pratique et l'étude de la langue, des différents types de discours qui la vivifient constamment et des règles qu'elle se donne, on apprend à mieux comprendre autrui et à s'exprimer de façon à en être mieux compris [...]. La rhétorique moderne renouvelle cette étude. Elle concerne à la fois l'auteur et le lecteur. Elle procède à une analyse plus systématique des moyens par lesquels s'enchaînent les phrases. Surtout elle s'interroge sur les conditions dans lesquelles

un texte oral ou écrit est produit et reçu. Elle prend en considération les acteurs et les situations de l'énonciation et elle envisage les différents types de textes, qu'elle permet de mieux distinguer et définir. Elle fournit des appuis à l'étude des textes littéraires [...]. La pratique raisonnée de la langue et la production de textes variés sont un objet de l'enseignement du français au même titre que l'étude de la littérature. »

- 4 Autour de ces instructions paraissent des manuels, dont deux me semblent, chacun à leur manière, prouver que la transposition didactique existe : *Le français en seconde* d'A. Pagès² et *Techniques du français* d'A. Boissinot³ sont des instruments de travail pour la lecture et l'écriture dans les classes de lycée qui vont réellement de la langue au texte. Ainsi du plan suivi par *Le français en seconde* :

Maîtriser la phrase.

Découvrir les mots.

Composer un texte.

ou de la progression du livre d'A. Boissinot :

I Le langage. Du langage à l'énoncé.

II Lire les différents types de textes. Comprendre un texte argumentatif.

- 5 Le renouveau de la rhétorique apparaît dans les deux ouvrages, qu'il s'agisse de l'argumentation ou des figures. La problématique de l'énonciation y est centrale.
- 6 Par la suite, d'autres manuels renforcent ces liens entre recherches linguistiques et activités scolaires. Quelques titres pour en témoigner : *Langue et littérature, Vers la maîtrise du texte, Les techniques littéraires au lycée, Les méthodes du français au lycée*, etc., qui tous se servent avec bonheur de notions telles que la présupposition, le point de vue, la modalisation, la thématization, etc. À mes yeux, cette voie est la bonne, car elle permet d'apprendre aussi bien à être bouleversé par l'écriture de *Malone meurt* que de décrypter les messages de la publicité ou les débats télévisés.
- 7 Mais un problème se pose à l'heure actuelle, c'est celui du risque de la réduction de l'étude de la grammaire (la grammaire dite de phrase) et de celle du texte (objet à « désacraliser ») à celle de la seule étude du « discours », notion devenue récemment obsédante et que je voudrais ici considérer dans son inflation polysémique. Le danger vient en ce moment précis de ce qu'au niveau du collège le discours est devenu le domaine de référence en ce qui concerne les exercices de productions écrite ou orale, ou les découvertes et analyses de la lecture. Ainsi, le projet de programmes pour la sixième et la cinquième (1995)⁴ remplace explicitement la maîtrise de la langue et la maîtrise des textes par la maîtrise du discours, des discours, des formes de discours. Et dans le glossaire qui est joint aux documents d'accompagnement, *Texte* est défini ainsi :
- « Forme concrète dans laquelle se présente un discours, ou un segment de discours »,
- tandis qu'on trouve pour *Discours* :
- « toute mise en pratique du langage dans une activité écrite ou orale. Par extension, on parle de discours iconique (valeur rhétorique de l'image) ».
- 8 Pour bien saisir la plasticité de cette notion, qui peut lui permettre d'englober des domaines voisins, on peut considérer un instant son histoire : *Discours* traduit en effet le grec *Logos*, c'est-à-dire à la fois l'énoncé, la parole elle-même et l'exercice de la raison. En même temps, *Discours* traduit le latin *Oratio*, qui signifie l'énoncé, la parole et le discours organisé par un orateur.
- 9 À ces deux sens, qui relèvent de la logique d'un côté, de la rhétorique de l'autre, se joint le sens grammatical : entre l'expression de la pensée par la parole et l'élaboration des

productions destinées à persuader, plaire, instruire, etc., la grammaire impose ses outils d'analyse et sa métalangue. Après le trivium du Moyen Âge, la locution qui va s'imposer dans la langue française pour dénommer les catégories de mots, c'est ce qui traduit les parties du *logos* et les parties de l'*oratio*, c'est-à-dire *parties du discours*.

10 Or *parties du discours*, est elle-même une locution polysémique, dans la mesure où elle renvoie :

- à la division de l'énoncé prédicatif en deux parties, sur le mode de l'*onoma/rhéma* (ce dont on parle, ce qu'on en dit) ;
- à la classification morphologique des mots ; en ce sens elle concurrence *parties d'oraison* au cours de l'histoire pour finalement la supplanter ;
- aux grandes divisions d'un « discours » formé d'un enchaînement d'énoncés argumentés.

11 Autrement dit, *parties du discours* réfère à la fois aux formes que prennent des éléments de base du *logos* (*lexis*) ou de l'*oratio* (*dictio*), à leur synthèse dans la prédication et aux éléments de la « *dispositio* » oratoire. On comprend par là la disponibilité extrême du mot *discours*, et sa plasticité sémantique qui peut aller vers des sens et des dérivés péjoratifs : « faire des discours » ; « discourir », ou au contraire techniques et pointus : « analyse du discours », « hétérogénéité discursive ». C'est qu'il s'agit là à la fois de l'expression de la pensée, qui s'invente et se forme en même temps qu'elle se parle, et de la réalisation de l'acte d'énonciation.

12 Cette notion est donc tout à la fois ambivalente, voire polyvalente, tout d'abord parce qu'elle peut référer à des possibles inscrits dans la mise en œuvre de la langue et à des productions actualisées. C'est bien ce qui se marque d'ailleurs dans les utilisations différentes mais tout à fait justifiées qu'en font par exemple les recherches en « analyse du discours », qui travaillent sur l'archive, sur les « contraintes génériques et institutionnelles gouvernant le discours »⁵, ou les investigations de Jacqueline Authier-Revuz sur « hétérogénéité constitutive et hétérogénéité montrée »⁶. À ce glissement incessant entre possible et donné s'ajoutent d'autres fluctuations sémantiques, qui tiennent à plusieurs paramètres, selon que l'on prend en compte l'énonciation elle-même ou le développement du propos, son caractère oral ou écrit. C'est ainsi que les exemples suivants se comprennent sans problème :

« On est donc en présence de quatre systèmes de discours (parlé, écrit, oralisé, transcrit) » [...] « Le président a-t-il écrit son discours – ou bien quelqu'un d'autre – avant de le dire ».⁷

« Étudiez la *progression du discours* dans les phrases suivantes. Distinguez le *thème* et le *propos*. Indiquez pour chaque extrait si l'on observe une *progression linéaire* ou *constante*. »⁸

« Par la pratique et l'étude de la langue, des différents types de discours qui la vivifient constamment et des règles qu'elle se donne... »⁹

13 Il en est de même pour ces titres : *Fragments d'un discours amoureux* (R. Barthes), *Les mots du discours* (O. Ducrot).

14 Restent des emplois qui se sont spécialisés à des époques différentes : tout d'abord, celui qui se trouve dans la locution *figures du discours*. Les *parties du discours*, en effet, sont passées dans le domaine de la grammaire, mais les *figures du discours* sont les procédés relevés dans les traités de rhétorique. *Discours* est souvent substituable à *style* dans cet emploi, comme le montre le rapport entre titre et définition dans *Le français en seconde*¹⁰ :

Séduire et convaincre : les figures du discours

[...]On appelle figures de style tous les traits par lesquels le langage s'écarte de la simple fonction d'information (ou fonction référentielle). Les figures, dont

l'ensemble constitue la rhétorique, jouent un rôle important dans l'écriture littéraire et, plus largement, dans la composition de tous les textes où l'on cherche à produire une impression forte (messages publicitaires, slogans politiques...).

- 15 Les deux autres emplois correspondent à de véritables spécialisations du sens : la première c'est celle du discours rapporté et de ses multiples formes : discours direct, direct libre, indirect, indirect libre, narrativisé (résumé). Nous sommes dans l'épaisseur propre au discours, c'est-à-dire dans l'hétérogénéité interne que lui donne la résurgence d'une parole d'autrui ou le surgissement d'un monologue intérieur, une réminiscence du locuteur, etc. Autrement dit, et contrairement aux gloses, qui constituent des ajouts commentatifs, il y a des montées de pensées-paroles venues d'avant ou d'ailleurs. Ce discours interne au discours, notons-le, se trouve aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, et dans les textes les plus variés. Là encore, à *discours* se substitue souvent *style*.

Il y a discours rapporté lorsqu'à l'intérieur d'un énoncé donné vient s'insérer un énoncé attribué à un autre émetteur ou tenu par l'émetteur lui-même à un autre moment.

L'insertion directe : « style » direct¹¹

- 16 La seconde, c'est celle qu'a instaurée récemment Benveniste, dans sa distinction entre « discours » et « histoire » (récit). Dans cette distinction, Benveniste s'appuie sur des formes linguistiques présentes ou absentes de tel ou tel texte (Passé simple vs Passé composé, Pronoms personnels de la troisième personne uniquement vs Pronoms personnels de la première et de la deuxième personne) pour opposer deux types de texte. Il mêle dans son opposition le caractère de récit/non récit et les marques formelles d'une énonciation affirmée, alors qu'il faudrait en fait opposer quatre types de textes en séparant les paramètres. Cela dit, ces pages de Benveniste, extrêmement stimulantes, peuvent donner lieu à bien des travaux faits avec des élèves, à condition qu'on ne tombe pas dans un applicationnisme réducteur et parfois inutile, comme le dénonce très bien un article récent de G. Belzane¹².
- 17 À la fin de ce parcours bref de la notion de discours, il semble nécessaire d'insister sur l'importance, pour les étudiants et les futurs enseignants, de la connaissance approfondie des processus énonciatifs qui font que le discours est à la fois potentiel et réalisé, borné et illimité. On est, dans le cas du discours, entre la langue et le texte, entre la langue et la parole. Dire à quelqu'un « c'est à vous que ce discours s'adresse », parler d'une « situation de discours », c'est reconnaître à chaque fois l'énonciation en même temps que l'énoncé. En même temps, dans le mot *discours*, étymologiquement, il y a *courir*, *course* et *cours* d'un fleuve. Il semble qu'à l'heure actuelle, ce fleuve risque de déborder de manière dommageable. Prenons l'exemple de l'utilisation des genres (ou des types) de discours que l'on trouve dans le projet de programme pour la sixième. On sait qu'à l'origine la rhétorique oppose le discours délibératif au discours judiciaire et au discours épideictique, de par leur but, leur destinataire, leur contenu, leur forme. Par la suite on a étendu en tous sens ces distinctions de genres (discours polémique, discours poétique, discours politique, etc.). mais jusqu'à présent on distinguait, dans les instructions et les manuels, des types de textes en tant qu'ils constituaient des objets d'étude. Le plus souvent il s'agissait de reconnaître ce qui caractérise un texte argumentatif, par exemple, ou un texte narratif. Cette fois, c'est tout différent puisqu'à partir de la sixième, et avec une progression prévue, les élèves doivent distinguer les quatre types de discours : le discours narratif, le discours descriptif, le discours argumentatif et le discours explicatif (qui est défini comme « celui qui sert à faire comprendre »). Au-delà de ces classements étonnants, se profile, ce qui est encore plus grave, la disparition programmée du texte.

- 18 Comparons en effet les textes officiels déjà évoqués et l'évolution dans l'emploi des termes qu'on peut y repérer. Voici ce qui est dit sur le français dans les classes de lycées en 1987 :
- « On assure la connaissance des éléments et des structures de la phrase, unité du discours, et on développe progressivement l'étude du texte commencée à l'école et au collège. on appellera texte toute production écrite ou orale qui met la langue en œuvre, c'est-à-dire toute production du discours. »
- 19 Alors que le projet de programme *Le Français au collège* (1995) pose comme objet central « la maîtrise des discours » et affirme que « la notion de discours permet d'associer les divers aspects des apprentissages et les divers contenus » et précise dans une note que « on entend par *discours* toute production écrite ou orale ».
- 20 On assiste ici, semble-t-il, à une sorte de fusion réductrice : dans ce projet où on peut lire également que « l'étude de la langue n'est pas une fin en soi mais elle est subordonnée à l'objectif de la maîtrise des discours », l'étude des textes n'est pas non plus une fin en soi : ce qui était le texte n'est plus qu'un support qui doit être reconnu comme appartenant à tel ou tel discours (argumentatif, explicatif, descriptif, etc.), voire être dépecé en discours différents.
- 21 À nos yeux, il serait préférable, à tous les niveaux de l'enseignement secondaire, de permettre aux élèves de prendre de la distance par rapport au discours, qui est leur élément familier à l'oral depuis leur petite enfance (c'est justement ce qu'on appelle la langue maternelle) afin d'aller dans deux directions : d'un côté vers la découverte des règles de leur langue, y compris les éléments énonciatifs qui y sont inscrits ; de l'autre, la découverte des textes, des secrets de leur écriture. Au lieu de les considérer comme des « segments de discours », on pourra au contraire s'attacher à analyser dans leur complexité les effets de discours qu'ils recèlent.
-

BIBLIOGRAPHIE

- AMOSSY, R. et HERSCHBERG-PIERROT, A. (1997) : *Stéréotypes et clichés*, Nathan Université, Paris, ch. « L'École française d'analyse du discours » : 106.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1995) : *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Larousse, Paris.
- BELZANE, G. (1997) : « Récit et discours dans les manuels scolaires », *Le gré des Langues*, n° 11.
- BOISSINOT, A. et LASSERRE, M.-M. (1986) : *Techniques du français*, Bertand-Lacoste, Paris.
- COMBETTES, B., TOMASSONE, R. et FRESSON, J. (1979) : *De la phrase au texte*, Delagrave, Paris.
- PAGÈS, A. et PAGÈS-LINDON, J. (1987) : *Le français en seconde*, Nathan, Paris.
- REY-DEBOVE, J. (1990) : « À la recherche de la distinction oral/écrit », *Pour une théorie de la langue écrite* (Nina Catach édit.), CNRS, Paris.

NOTES

1. B. Combettes, R. Tomassone, J. Fresson (1979) : ce manuel est la suite de *Bâtir une grammaire*, 6^e et 5^e.
 2. A. Pagès et J. Pagès-Lindon (1987). Manuel qui complète *Le français au lycée* (1982).
 3. A. Boissinot et M.-M. Lasserre (1986).
 4. Projets de programme de 6^e pour la rentrée 1996. *Vers le nouveau collège*. Ministère de l'Éducation nationale.
 5. R. Amossy et A. Herschberg-Pierrot (1997 : 106).
 6. J. Authier-Revuz (1995).
 7. J. Rey-Debove (1990).
 8. A. Pagès (1987 : 127).
 9. Instructions Officielles (1987).
 10. A. Pagès (1987).
 11. A. Boissinot (1986).
 12. G. Belzane (1997).
-

RÉSUMÉS

La notion de discours est une notion à la fois d'ordre logique, rhétorique et grammaticale. Elle est donc à la fois très large et a été utilisée dans l'histoire dans des directions très différentes selon les théories linguistiques de telle ou telle époque.

Actuellement, à cause du développement des théories de l'énonciation, elle tend parfois à remplacer dans des manuels ou programmes scolaires ce qui est langue et ce qui est texte.

The concept of "discourse": theories, schoolbooks, programs

Discourse is a concept that is used at once in logic, in rhetoric and in grammar. It is a very broad one and has been used throughout history in a variety of ways, according to the dominating linguistic theory of the time.

At present, thanks to the development of the linguistics of enunciation, it sometimes tends to replace, in school textbooks and programs for students, that which is language and that which is text. This could lead to confusion.

AUTEUR

SIMONE DELESALLE

Professeur à l'université Paris-VIII Saint-Denis, spécialiste de l'histoire des théories linguistiques (notamment grammaire et dictionnaires) ; ses travaux portent essentiellement sur le domaine de la sémantique à la fin du XIX^e siècle, tout particulièrement sur l'histoire des concepts de la sémantique lexicale.

Elle a constamment participé aux recherches concernant l'enseignement du français, langue

maternelle. On lui doit, en collaboration avec J.-C. Chevalier, l'ouvrage *La linguistique, la grammaire et l'école 1750-1914* (A. Colin, coll. Linguistique, Paris, 1986).